

Règlement cantine

Chers parents

Les années précédentes, nous avons observé et regretté quelques attitudes inacceptables au sein de la cantine. Ces comportements nous ont amené à préciser quelques règles indispensables au confort de ce temps de repas.

Le temps de cantine doit être **un moment calme et convivial**.

Au moment du fromage et du dessert, un temps très calme et silencieux est demandé.

C'est également un temps d'éducation et d'apprentissage des rapports avec les autres, du savoir-vivre, du respect de la nourriture, du matériel, des installations.

certaines obligations :

- Marcher et parler doucement en utilisant un langage châtié,
- S'adresser avec respect aux adultes et aux autres enfants,
- Respecter le personnel d'éducation et tenir compte de leur remarque,
- Goûter les plats proposés, se servir avec modération pour ne pas gaspiller et finir son assiette.
- Se servir de nouveau en ayant soin de partager avec les autres élèves de la table,
- Laisser le matériel de cour à l'entrée du restaurant scolaire et prendre soin du matériel de repas (cuillère, fourchette ...).

L'entrée dans le restaurant scolaire suppose **l'acceptation de ces règles**.

Un non-respect de ces recommandations entraînera des réprimandes.

L'accumulation de réprimandes fera l'objet d'un avis aux familles et d'un premier avertissement par Madame CROCQUET.

Suite à cet avertissement, s'il reste sans effet, les parents recevront un courrier d'information officiel. Toute récidive pourrait entraîner une exclusion momentanée de la cantine.

Bien évidemment, nous comptons sur votre soutien afin de faire respecter ces quelques règles au demeurant simples pour ne pas arriver à des mesures radicales.

Bien à vous.

Marie CROCQUET